

N/REF : 26/08/2026 17H20 C:000211 I:33433
V/REF : 2026-SY-31774
V/Email reçu le Mercredi 26/08/2026 à 17H20

SYMABAT

**5 ALLEE DE L'EUROPE
67960 ENTZHEIM**

IMMEUBLE : 35 FABIEN
35 RUE DU COLONEL FABIEN
17440 AYTRE

Sainte-Soulle, le 28 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 35 RUE DU COLONEL FABIEN 17440 AYTRE - LOG DEMME HAIE AMAL 0634387991

MOTIF : DEBOUCHAGE EVIER CUISINE

Donneur d'ordre : _ GUILLAUME

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 27/08/2026
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT
DEBOUCHAGE MECANIQUE DE L'EVACUATION EVIER
CONTROLE - BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Installation et mise en place du matériel. Localisation de l'obstruction et recherche du sens d'écoulement du réseau.
Ouverture des tabourets et trappes de visite permettant l'accès au réseau.
Débouchage par procédé mécanique ou électromécanique.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	U1.102 Déplacement	1	50,00	50,00
1,00	U1.100 1ERE HEURE DE MAIN D'OEUVRE	1	55,00	55,00
4,00	U1.101 1/2 HEURE SUPPLEMENTAIRE	1	25,50	102,00
TOTAL H.T.				207,00
T.V.A. a 10,00%				20,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>227,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN